Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2025 Publication : 26/06/2025

DEPARTEMENT DE L'AIN COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE DU 17 JUIN 2025

Délibération n° 029 - 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal: 12/06/2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Président : Jean-Yves BREVET, Maire

<u>Membres présents à la séance</u> : Jean-Yves BREVET – Christelle PERROUD – Christophe DESMARIS - Françoise ROUX – Sébastien RIGAUDIER - Annie MIGNOT - Jean-Jacques CHAVANNE – Bertrand BREVET – Mathilde VERNET – Gaëlle DIMBERTON – Fabrice THOMASSON - Marie-Noëlle PRUDENT

Membres excusés avec un pouvoir: Jean-Pierre ROCHE (Pouvoir à Christophe DESMARIS) – Pascale CAVILLON (Pouvoir à Annie MIGNOT) - Ludovic VINCENT (Pouvoir à Jean-Yves BREVET)

Membre excusé: Mireille GROSSELIN - Stéphanie LAURENCIN

Membre absent: Nina ZACCAGNINO - Pierre-Yves RAVIER

Membres présents à la séance : 12 Membres excusés avec un pouvoir : 3

Membre excusé: 2
Membres absents: 2

Secrétaire de séance : Sébastien RIGAUDIER

OBJET: DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.

Rapporteur: Jean-Yves BREVET

Par délibérations du 28 mai 2020 et du 19 novembre 2020, le conseil municipal a délégué certaines de ses attributions au maire, ainsi qu'il est prévu à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Par délibération en date du 5 décembre 2023, le conseil municipal a autorisé le Maire à admettre en nonvaleur les créances irrécouvrables jusqu'à 100€ (seuil fixé par décret n°2023-523 du 29/06/23).

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, M. le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation. (Voir Annexe I)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï l'exposé,
A l'unanimité des membres présents ou représentés

PREND ACTE du compte rendu des décisions prises par M. le Maire annexé à la présente délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits. ET ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,

Jean-Yves BREVET

Le secrétaire de séance

Sébastien RIGAUDIER

Je certifie que le présent acte est exécutoire conformément aux lois et règlements, après transmission et publication ou notification.